



Retrait de dossier chez un notaire

Par **Michel419**, le **31/07/2015 à 09:56**

Bonjour,

J'aimerais avoir de vos lumières.

On a un dossier de succession chez un notaire, et depuis un long moment, 5 ou 6 ans de mémoire, car j'ai pris le dossier en cours, suite au décès d'un des héritiers, qui était en charge du dossier pour la succession auprès de ce notaire. Le problème est le suivant : le notaire suite à un premier rendez-vous, me dit que le dossier que va être fini dans un délai de 3 semaines, après avoir établi la généalogie de la famille, on retrouve nos petits. Quatre semaines plus tard, je reçois un courrier du notaire, me disant qu'il y aura d'autres héritiers dont les noms, voire même l'existence des ces personnes, m'est totalement inconnu. En refaisant l'arbre de notre côté nous trouvons rien au sujet de ces personnes. Du coup j'ai réuni tout les héritiers concernés, nous sommes aux nombres de 5, et nous aimerons retirer le dossier chez ce notaire, pour en prendre un nouveau plus compétent.

Ma question quelle est la procédure légale pour faire ce retrait?

Etant un des enfants des héritiers, un document de dérogation, sera fait et signer par tout les héritiers, pour me donner droit pour m'occuper de ce dossier et clore la succession.

Merci d'avance.

Michel
(Île de la Réunion)